



## **Arrêté n° 2024-229-AG**

**Objet : Arrêté d'occupation du domaine public sur le parking de la Poste**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-5 autorisant les collectivités territoriales à délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire constitutives de droits réels,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-1 relatif à la redevance pour occupation privative du domaine public,

Vu la délibération n° 2023-051 du conseil municipal du 4 juillet 2023 fixant les tarifs communaux 2024 des marchés et droits de place,

Considérant la demande en date du 03 avril 2024 de Madame Gwladys CLERO représentant le réseau La Fabrique des Métiers, pour organiser une matinée de recrutement sur le parking de la Poste,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le réseau La Fabrique des Métiers est autorisé à occuper de façon temporaire deux places de parking sur le parking de la Poste, pour l'organisation d'une matinée de recrutement.

**Article 2 :** Cette autorisation temporaire est accordée le 23 mai 2024 de 10 heures à 12 heures.

**Article 3 :** Deux places de stationnement sur le parking de la poste seront réservées.

**Article 4 :** L'occupation du domaine public est consentie à raison d'une redevance de 6,60 € par mètre linéaire et par jour.

**Article 5 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

La Plaine-sur-Mer, le 04 avril 2024

**Séverine MARCHAND**  
Maire

